

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 janvier 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 17 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1579 (2004) du Conseil de sécurité concernant le Libéria. Au paragraphe 8 de la résolution, le Conseil a décidé de reconduire le Groupe d'experts pour une nouvelle période prenant fin le 21 juin 2005, et de lui confier les tâches énoncées dans le même paragraphe de la résolution. Au paragraphe 9 de la même résolution, le Conseil m'a prié, en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, de nommer cinq experts au maximum justifiant de toutes les compétences voulues concernant en particulier les armes, le bois, les diamants, les questions d'ordre financier, humanitaire et socioéconomique et toutes autres questions pertinentes.

En conséquence, je vous informe que conformément aux modalités édictées dans la résolution 1579 (2004), notamment celle de faire fond autant que possible sur les compétences des membres du Groupe d'experts créé par la résolution 1549 (2004), j'ai nommé les cinq experts ci-après :

1. M. Arthur Blundell (Canada)
2. M. Damien Callamand (France)
3. M. Caspar Fithen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
4. M. Tommy Garnett (Sierra Leone)
5. M. Rajiva Bhushan Sinha (Inde)

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-21287 (F) 190105 190105